

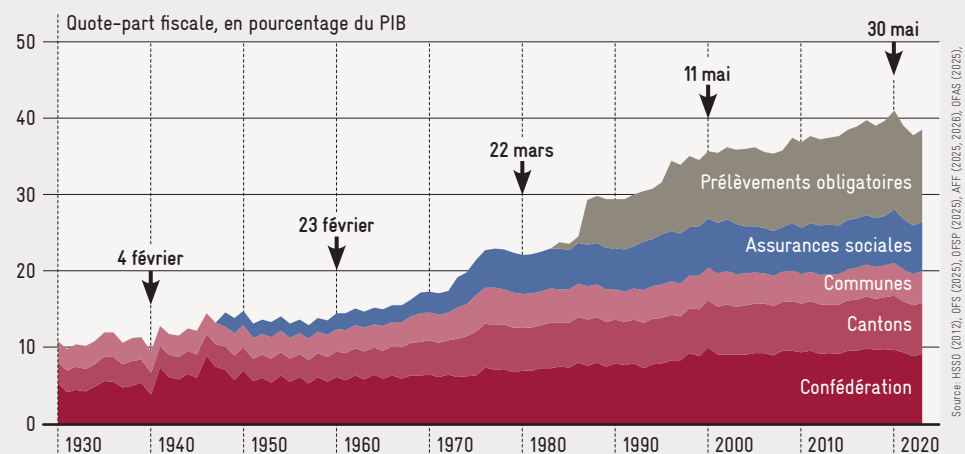
# Jour de libération fiscale

*Jusqu'au 21 mai, les Suisses travaillent pour l'Etat, les assurances sociales et prélèvements obligatoires. Ce n'est qu'à partir de cette date qu'ils travaillent pour eux-mêmes. Et ce jour-là ne cesse d'être repoussé.*

## Contexte

Pour chaque franc gagné en Suisse, il reste moins d'argent à disposition que ne le laissent supposer les déclarations fiscales. En effet, outre les impôts, il faut ajouter les cotisations aux assurances sociales ainsi que d'autres prélèvements obligatoires. La quote-part fiscale élargie mesure l'importance totale de ces charges, c'est-à-dire la part de la valeur ajoutée totale qui est prélevée avant que la population puisse disposer de ses revenus comme elle l'entend. Le jour de libération fiscale (Tax Freedom Day) permet de visualiser concrètement ces calculs. Cette date marque le jour à partir duquel les travailleurs commencent réellement à gagner de l'argent pour eux-mêmes.

## Une semaine de plus tous les dix ans



*Chaque décennie, le jour de libération fiscale est repoussé de plus d'une semaine. En 1940, il tombait le 4 février, aujourd'hui le 21 mai. En 2020, année marquée par le coronavirus, il tombait même le 30 mai.*

## Faits

# 21 mai

Pendant 141 jours, la valeur ajoutée en Suisse est affectée aux impôts, aux assurances sociales et aux prélèvements obligatoires. Ce n'est qu'à partir du 21 mai que les individus peuvent disposer de leur revenu.

### ■ Le concept

La quote-part fiscale élargie mesure la charge fiscale et sociale en pourcentage de la perfor-

mance économique (PIB). Elle se divise en trois catégories: les impôts, les cotisations sociales et les prélèvements obligatoires.

### ■ Impôts (20% du PIB)

Quiconque travaille, consomme ou possède une fortune paie des impôts à la Confédération, à son canton et à sa commune. Les impôts sur le revenu, les bénéfices, la fortune et la TVA constituent la forme la plus tangible et la plus connue de cette charge fiscale.

### ■ Assurances sociales (6,5% du PIB)

Toute personne qui travaille cotise automatiquement aux assurances sociales: pour la

vieillesse, l'invalidité, la perte de gain et le chômage. Ces cotisations sont versées à des institutions publiques et constituent, avec les impôts, la quote-part fiscale classique d'environ 27%.

### ■ Prélèvements obligatoires (12% du PIB)

Les primes obligatoires d'assurance maladie et accidents, les cotisations aux caisses de pension, les allocations familiales et la redevance radio-télévision sont prescrites par la loi. En intégrant ces éléments, on obtient une quote-part fiscale élargie de 38,5%. Sur chaque franc gagné, près de 40 centimes ne peuvent pas être utilisés librement.

## Evolution

Tous les prélèvements n'ont pas le même effet: les impôts servent à **financer les prestations de l'Etat et à redistribuer les ressources**. Les cotisations aux caisses de pension, en revanche, constituent un capital de prévoyance individuel. Ces prélèvements ont toutefois un point commun: ils sont prescrits par la loi et limitent ainsi la marge de manœuvre financière de la population. La date tardive du 21 mai montre en outre que la Suisse n'est plus un havre isolé de

liberté financière **en comparaison européenne**. Elle ne s'en sort que légèrement mieux que l'Allemagne ou la Suède. Si la quote-part fiscale au sens strict reste faible, les **cotisations obligatoires** ont nettement repoussé la date de libération fiscale au cours des dernières décennies. Au fond, il s'agit d'un arbitrage politique: **quelle protection sociale doit être obligatoire** et quelle marge de manœuvre financière doit être laissée aux citoyens?

